

## Pourquoi vous demander votre avis ?



La qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, ces défis trouvent des réponses.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, après la mise en œuvre de plusieurs programmes sur les décennies précédentes, nous avons identifié un certain nombre d'**enjeux et de pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir**. Nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

### Qui vous consulte ?

Le comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion et l'État.

Le comité de l'eau et de la biodiversité, « parlement local de l'eau », réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des associations, de l'État, à l'échelle de La Réunion.

### Qui peut participer ?

Tous les habitants de La Réunion. Toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs identifiés.

### Comment participer ?

En ligne :



[www.eau-votreavis.re](http://www.eau-votreavis.re)

Ou sur l'un des sites :



### Sur quoi êtes-vous consulté ?

Sur les enjeux auxquels il faut répondre pour les années 2028 à 2033 dans :

- le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE),
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Le comité de l'eau et de la biodiversité et l'État identifient dès maintenant ces enjeux. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour partager et identifier les leviers et les défis à relever.

Les enjeux :

- Atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique
- Une organisation des acteurs opérationnelle et solidaire
- Préserver la qualité de l'eau, pour la santé humaine et la biodiversité
- Garantir un accès à l'eau tout en respectant les ressources et les milieux aquatiques
- Préserver et reconquérir les milieux aquatiques et humides
- Être moins vulnérable face au risque d'inondation

### À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de l'eau et de la biodiversité et l'État les prendront en compte et pourront modifier ou compléter les projets de documents des enjeux.

Ils se baseront sur ces documents pour élaborer le plan de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2028-2033.

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

25 nov. 2024 25 mai 2025

Préparation du futur Sdage et futur PGRI

Calendrier

